



CFDT

Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche

Vous avez de la chance d'être jeune, *mais...*

St Etienne le 9 octobre 2010,

Cher(e) collègue,

Tu as rejoint la CELDA après octobre 2002, tu fais donc partie des « *jeunes salariés* ».

A l'approche des élections professionnelles (*Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel*), prévues le 25 novembre, il nous a semblé opportun de rappeler le positionnement de la **CFDT** concernant ***les Structures de Rémunérations et l'Avancement dans l'Emploi***, sujets qui concernent bien évidemment l'ensemble des salariés, **mais particulièrement « les jeunes salariés »**, dont les rémunérations ne sont malheureusement pas « brillantes » dans la plupart des cas.

La date d'octobre 2002 est particulièrement importante, nous l'avons rappelé à plusieurs reprises en 2010, car elle marque la fin de l'attribution de diverses primes (*Prime Familiale et Prime de Vacances* qui évoluaient avec la situation familiale, *Prime de Durée d'Expérience* qui augmentait tous les 3 ans).

Les salariés en poste au 22 octobre 2002 ont conservé le bénéfice de ces primes. Le Code du Travail le prévoit, car ce sont des **Avantages Individuels Acquis**.

Un bref historique sur l'évolution des accords salariaux nationaux depuis cette date est important :

- le 30 septembre 2003, un accord collectif national a été signé pour mettre en place la nouvelle grille de classification des emplois (**T, TM, CM**).
- le 11 décembre 2003, un accord collectif national a été signé pour mettre en place les **RAM** (*Rémunérations Annuelles Minimales*) avec date d'effet au 1^{er} janvier 2004.
- le 25 juin 2004, un accord collectif national a été signé sur la **carrière des salariés**, avec date d'effet au 1^{er} juillet 2004, instaurant notamment en cas de promotion une évolution minimale salariale de 35 % entre l'ancienne et la nouvelle RAM.

Pourquoi cet historique ?

Tout simplement parce que *les Organisations Syndicales, les Directions, la DRH BPCE...* considèrent que ces accords sont dépassés, qu'ils doivent être actualisés au bénéfice des salariés, et être en phase avec l'environnement économique.

La DRH du groupe BPCE a proposé officiellement le 28 mai 2010 à l'ensemble des 7 Organisations Syndicales un accord de méthodes qui aurait permis d'ouvrir des négociations sur l'évolution ***des Structures de Rémunérations***, ainsi que ***sur l'Avancement dans l'Emploi***.

***Après 10 ans de blocage, la négociation devenait possible...
Malheureusement, seules 2 Organisations Syndicales ont déclaré être favorables à l'ouverture
de ces négociations : la CFDT et la CGC, ce qui n'est pas suffisant.***

.../...

Pourquoi cette attitude ?

... Intérêts stratégiques ? Calculs politiques ? Intérêts particuliers ? Dogmatisme forcené ?...

La **CFDT**, *quant à elle*, est attachée à une certaine éthique et à certaines valeurs, **à savoir défendre l'intérêt de l'ensemble des salariés, qu'ils soient entrés avant ou après 2002 !**

Nous regrettons donc le processus mis en place par certaines Organisations Syndicales, qui consiste à initier des procédures juridiques que nous considérons iniques, injustifiées et au bénéfice exclusif des anciens salariés, bloquant ainsi des négociations qui pourraient et qui devraient profiter notamment aux jeunes salariés, dont les conditions salariales et l'avenir méritent clairement d'être améliorés !

Tu peux compter sur les élus CFDT, au niveau local et au niveau national, qui restent mobilisés et actifs pour faire évoluer favorablement cette situation de blocage.

Les efforts fournis par la CFDT au niveau national pour que la situation évolue commencent d'ailleurs à avoir des résultats. **Lors de la Commission Paritaire Nationale du 16 septembre 2010**, BPCE a informé les Organisations Syndicales de l'ouverture de négociations sur **l'avancement dans l'emploi** pour adapter et faire évoluer le système en vigueur. Un calendrier a été établi et ces négociations ont débuté le 30 septembre.

Les élus de la Section CFDT CELDA sont naturellement à ta disposition pour tout renseignement, sur ce sujet ou sur d'autres. ***N'hésite pas à nous contacter.***

Tu trouveras en PJ pour rappel 2 tracts nationaux et 1 tract local diffusés cette année.

Cordialement,

Pour l'équipe CFDT, les délégués syndicaux :
Alain FARGEAS, Gilles RULLIERE, Joëlle SERME

[RESPECTÉS]

